

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 22 octobre 2024

Délibération n° 86 - 2024 relative à l'accréditation du troisième cycle en santé pour le contrat 2024-2028

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1 III,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur, et notamment son article 2,

Vu la délibération n°13-2024 du conseil académique relative à l'accréditation du troisième cycle en santé,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'accréditation du troisième cycle en santé pour le contrat 2024-2028.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Dossier accréditation troisième cycle
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 24/10/2024